

faits, le ministre fédéral aurait tout leur appui et la date-limite serait respectée. Les brigands de grand chemin ne peuvent poursuivre leur carrière indéfiniment sans constituer un danger non seulement pour le bien public mais aussi pour le respect qui s'attache aux gouvernements dans ce pays.

J'espère que le ministre de la Santé nationaux et du Bien-être social mettra un terme au jeu du chat et de la souris que lui propose M. Gaglardi et qu'il prendra les moyens voulus pour faire mettre cartes sur table à l'un des ministres du bien-être les plus bluffeurs que nous ayons jamais eus en Colombie-Britannique.

**M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis), le ministre a indiqué que, s'il était possible de déterminer des cas précis où, en violation des dispositions du régime d'assistance publique du Canada, des ayants droit se voient refuser des prestations, il serait tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des termes de l'accord. Je ne puis que signaler à la Chambre, au nom du ministre, que le ministère a eu connaissance d'un certain nombre de cas précis. Ces cas ont été soumis aux fonctionnaires du ministère de la Réadaptation et de l'Avancement social de la Colombie-Britannique, qui ont été priés d'enquêter sur les circonstances en question afin de déterminer si la personne en cause est effectivement dans le besoin et susceptible de bénéficier de l'assistance prévue dans l'accord signé par la province aux termes du régime d'assistance publique du Canada.

Je puis signaler également que, afin de régler cette affaire, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et M. Gaglardi, ministre de la Réadaptation et de l'Avancement social de la Colombie-Britannique, ont eu des échanges de vues sur la situation, au point de vue de l'assistance sociale, des employés mêlés à un conflit ouvrier en ce qui concerne les prestations prévues par le régime d'assistance publique du Canada. Le ministre fera sous peu une déclaration à la Chambre sur les résultats de ces échanges de vues.

#### LA RADIODIFFUSION—LE RENVOI DE LA LOI À UN COMITÉ

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, avant l'arrivée d'un autre été long et chaud, alors que nous espérons commencer une nouvelle session, une nouveauté se retrouvera dans chaque foyer canadien. Je parle d'un appareil iconoscopique d'enregistrement capable d'enregistrer une émission de télévision en le branchant sur

l'appareil récepteur. Si quelqu'un désire regarder une émission et voir celle d'un autre canal, il pourra le faire, tant l'appareil précité est perfectionné et captivant. Ce renseignement nous a été fourni au comité de la radiodiffusion, et il m'a incité à demander au secrétaire d'État (M. Pelletier) si, devant cette innovation et d'autres, il jugerait opportun l'examen aussi prochain que possible de la loi sur la radiodiffusion pour tenir compte de tous ces changements technologiques dans l'industrie des communications.

Le ministre a eu la bonté de dire qu'à cause des changements technologiques en cause, il examinerait la question et, sauf erreur, sérieusement. Je me présente donc peut-être ici ce soir sous de faux prétextes, car je ne conteste vraiment pas sa réponse. J'ai cru que si nous discussions de l'affaire, le spectacle de fin de soirée pourrait être amusant. Imaginons l'avantage d'enregistrements magnétoscopiques retardés, grâce auxquels on pourrait rejouer le match final de la coupe Stanley, par exemple, en été, alors qu'il s'agit de refroidir un peu l'atmosphère. Si vous ne pouvez aimer Lucy le matin, vous pourriez l'aimer l'après-midi ou peut-être même le soir. Quand je dis «vous», monsieur l'Orateur, c'est bien entendu dans l'abstrait. Si Soames Forsythe ne peut reconquérir la belle Irène au printemps, ne pourrait-elle lui céder en été?

Nous avons tous entendu parler de ce pauvre Canadien qui a perdu un pari à propos du moment où serait frappé le but victorieux dans une partie de hockey et qui a ensuite perdu deux fois sa mise lors de la reprise immédiate. Songez seulement à la magnifique occasion qui permettrait à ce monsieur de perdre encore plus d'argent à cause des enregistrements différés à la télévision. Je le répète, ces possibilités sont plutôt extraordinaires et nous serons saisis de cette mesure d'ici le 11 juin prochain. Voilà ce qui m'a incité à poser ma question. A mon avis, il s'agit d'un des faits les plus récents qui influent sur la radio-télévision. Permettez-moi de rappeler un souvenir. Nous savons que la loi sur la radiodiffusion actuellement en vigueur, certains radiodiffuseurs diraient peut-être «en rigueur», a été adoptée en raison de la popularité de la télévision par câble. Mais il y a tellement de changements technologiques, non seulement ceux que j'ai signalés, mais ceux qui sont désignés dans le métier sous le sigle EVR et ceux qui découleront de Télésat, si le ministre des Communications (M. Kierans) peut mettre le projet en marche, mais sachant ce qu'il fait de notre courrier, nous pouvons avoir des doutes à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, rien que ces deux innovations et les autres choses que nous a préparées l'industrie des communications assure-